

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Sophie DEMAN, excusée.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 8 janvier 2013,
- **ENTEND** le débat d'orientation budgétaire 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « jeunes » du 11 janvier 2013,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de février,
- **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté,
- **DONNE** un avis favorable au projet de PLU arrêté par la commune de St Memmie,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser une première tranche de travaux au nouveau cimetière pour un coût estimatif de 149.472 € HT soit 180.000 € TTC,
- **DECIDE** de lancer une consultation sur ce projet,
- **SOLLICITE** le bénéfice de la DETR au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2013
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre la subvention escomptée sur les fonds libres de la commune.
- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 000,00 € à la communauté Emmaüs de Courtisols, pour le financement de travaux de création d'une dalle béton du hangar,
Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 2042 du budget 2013.
- Suite à la décision du Tribunal administratif du 27 décembre annulant la décision de refus de permis de construire à Monsieur Ludovic CHAUFFERT,
DECIDE de relever appel et de désigner Maître Bruno CHOFFRUT, avocat à EPERNAY afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.
- **ACCEPTE** les chèques suivant pour un montant total de 4.330,08 € :

Emetteur :	Montant :
Office notarial de l'Arquebuse	154,13 €
Kestler Collectivités	287,04 €
SMACL – règlement maladie ordinaire	3.888,91 €

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal des remerciements du comité de jumelage et du Comité d'Entente des Anciens combattants du canton de Marson pour les subventions attribuées en 2012

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 26 février 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART